

AFGSU Niveau 2

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de Niveau 2

Durée : 21h sur 3 Jours

Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

Objectifs de la formation :

Définie par l'Arrêté du 30 Décembre 2014

« L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge seule ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale.»

Formation destinée à :

Définie par l'Arrêté du 30 Décembre 2014

« - Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du Code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ;

- Personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique mentionné à l'article R. 451-95 du code de l'action sociale et des familles. »

Déroulement de la formation :

Elle se découpe en 3 modules

Module 1 – Urgences vitales - Durée 10 heures

- Identifier un danger, alerter le service d'aide médicale urgente
- Identifier l'inconscience, assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne en ventilation spontanée ;
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats ;
- Arrêter une hémorragie externe ;
- Identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu
- Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;
- Appliquer les procédures de maintenance et de matérivigilance des matériels d'urgence ;

Module 2 – Urgences potentielles - Durée 7 heures

- Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette), et d'effectuer les gestes adéquats, identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés ;
- Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné
- Appliquer les règles de protection face à un risque infectieux et les règles élémentaires d'hygiène ;

Module 3 – Risques collectifs - Durée 4 heures

- Identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée ;
- S'intégrer dans la mise en œuvre du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN) des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée ;
- Etre sensibilisé aux risques NRBC-E et d'identifier son rôle en cas d'activation des risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques